



Echange de permis de conduire tunisien ==> français

Par **balti62**, le **01/08/2010** à **22:24**

Bonjour a tous,rnrnPourriez vous m'aidez s'il vous plait, je suis dans le flou total!!rnrnJe suis Tunisien en situation régulière en France, je suis rentré en France en Septembre 2005, j'ai eu quatre titres de séjour temporaire portant la mention ÉTUDIANT, l'année dernière j'ai eu un titre de séjour temporaire portant la mention VIE PRIVEE ET FAMILLIALE (validité début : Novembre 2009) puisque ma situation familiale à changé.rnrnMa question est la suivante:rnrnÉtant donnée ma situation personnel que je viens de cité, est-ce que je peut passé mon permis de conduire en Tunisie et le faire échanger en France en permis français ? (pour info : rn1. Je suis encore étudiant.rn2. Le permis tunisien est écrit en français et ne nécessite pas une traduction, en plus entre la France et la Tunisie il y a un accord protocole d'échange).rnrnMerci a tous pour l'attention que vous porter a mon problème.

Par **chris_idv**, le **02/08/2010** à **10:31**

Bonjour,rnrnLes moteurs de recherche sont votre ami: http://consulfrance-tunis.org/france_tunis/spip.php?article441rnrnCordialement,

Par **Tisuisse**, le **10/08/2010** à **11:35**

Bonjour,rnrnVous aviez 1 an, à compter de votre arrivée en France, pour faire échanger votre permis tunisien par un permis français. Aujourd'hui, dans la mesure où vous résidez de façon

permanente sur le territoire français, vous êtes sans permis et vous devez repasser l'ensemble des épreuves - code et conduite - afin de vous mettre en règle.

Par **mimi493**, le **29/08/2010 à 16:54**

"L'affaire est en cours", donc vous ne savez pas si ça sera accepté.
La loi permet aux étudiants de conserver leur permis étranger, comme les touristes mais elle dit aussi que le permis est échangeable "dans l'année qui suit la PREMIERE entrée en France"

Par **Mehdy**, le **30/07/2011 à 02:35**

Bonsoir ,
J aimerais bien savoir quelque petit point svp : je viens d avoir une carte de Carte résident (10) est ce que je peux encore passer mon permis en Tunisie et le validé en France ?
Date d entrée en France Aout 2009
Merci

Par **citoyenalpha**, le **30/07/2011 à 06:13**

bonjour
non vous ne pouvez pas passer le permis en Tunisien et obtenir son échange en permis français lorsque vous obtenez une carte de résident sauf à justifier d'un séjour de 6 mois en Tunisie lors de votre obtention dudit permis.
Concernant l'affaire de balti62 tous les intervenants sauf chris_ldv nsont hors sujet puisque balti souhaitait savoir s'il pouvait passer le permis tunisien et en obtenir l'échange. Par conséquent il n'est point titulaire du permis tunisien.
Restant à votre disposition

Par **jeny13**, le **24/11/2011 à 10:15**

bonjour mon conjoint a un titre de séjour de 1an il viens juste d'avoir son permis tunisien peut il le changer en permis français?

Par **soniayasmina**, le **29/11/2011 à 13:01**

Bonjour A tous,
Je me permets de demander votre aide svp, mon mari tunisien rentre en france avec un visa long sejour dans quelques semaines suite à notre mariage la bas. Il pensait changer son permis de poids lourd tout de suite a la préfecture pour travailler avec, mais en me renseignant on me dit qu'il ne peut pas faire cette démarche avant d'obtenir sa carte de sejour qui mets environ 6 mois...est-ce vrai? y a til moyen d'avoir une autorisation de conduire tout de suite avec son récépissé? si c'est vrai ca voudra dire qu'il pourra pas travailler pendant 6 mois ... en plus en me dit qu'avec le récépissé de 3 mois c'est difficile de trouver du travail et que les société n'aime pas embauché sans carte de sejour.... merci pour vos

réponses. rnSonia

Par **jam93**, le **02/02/2012 à 12:37**

BonjourrrnJe suis titulaire d'une carte de séjour depuis 2001. Je suis rentré en Tunisie entre le mois de mai 2010 et le mois de mars 2011, j'y ai passé mon permis tunisien en juin 2010...Puis-je demander l'echange du permis tunisien en permis français? (avant mars 2012)...

Par **Tisuisse**, le **02/02/2012 à 12:41**

Bonjour jam93,rnrnRéponse : NON car cela fait + 1 an que vous êtes arrivés en France.

Par **assma0702**, le **29/02/2012 à 20:58**

Bonjour: rnAlors mon problème j'ai ma carte de séjour depuis ma naissance puisque je suis née en France sachant que je n'est pas la nationalité française juste une carte de séjour de 10ans. j'ai passée mon permis en Tunisie en 2007 et je suis restée plus de 6mois là bas (Tunisie) , ma question est ce que je pourrais le changer en permis français et si oui comment.rns'il vous plais répondez moi.rnMerci

Par **Tisuisse**, le **29/02/2012 à 22:46**

Réponse à nouveau NON car votre permis tunisien n'est plus valable en France depuis 2008. Si vous conduisez en France, c'est sans permis donc sans assurances.

Par **chaouch**, le **22/01/2013 à 13:25**

[fluo]Bonjour,[/fluo]rne je suis en france depuis 12ans j ai passé mon permi en france en 2006 je l ai pas eu puis j étais parti en tunisie j ai eu mon permi en 2007. Je suis rester en tunisie 6 mois entre octobre 2011 et avril 2012 j ai fait ma demande. je veut savoir si je peut avoir mon permi français et dans combien de temps je peut avoir la reponse.MERCI

Par **Tisuisse**, le **22/01/2013 à 18:29**

Bonjour,rnrnLe bonjour est obligatoire si vous voulez obtenir des réponses.rnrnVous êtes résident permanent en France depuis 2006 et, en 2007, vous passez votre permis en Tunisie.

Vous deviez donc, pour que votre permis tunisien soit valable en France, prouver que vous viviez au moins 6 mois en Tunisie au moment où vous avez passé votre permis là-bas. Ensuite, vous aviez 1 an pour échanger votre permis tunisien par un permis français.rnrnAujourd'hui, votre permis tunisien, s'il reste valable en Tunisie et pays affiliés, n'est plus valable sur le territoire français, donc vous roulez en France sans permis. Vous ne pourrez donc pas échanger votre permis tunisien par un permis français, vous devez passer le permis français si vous voulez être en règle. rnrnVoyez le dossier en post-it "conduite sans permis" et vous en lirez les risques, ils sont très importants.

Par **Tisuisse**, le **18/03/2013 à 17:03**

Ce permis tunisien ne sera pas valable en France, c'est tout.

Par **Fellay**, le **21/03/2013 à 15:46**

Bonjour rnrnJe suis française, j'ai passer mon permis en juillet 2012 en tunisie je suis rester 6 mois esque je peu le changer ? rnrnMerci

Par **Tisuisse**, le **21/03/2013 à 16:28**

Bonjour Fellay,rnrnSi vous habitez habituellement en France, si vous avez opté pour la nationalité française, si vous pouvez prouver avoir vécu effectivement durant 6 mois consécutifs AVANT la date de votre permis (dae du permis de conduire incluse), si le permis tunisien est reconnu par la France, si vous ne faites pas en France l'objet d'une interdiction de conduire (invalidation de votre permis français, annulation, suspension, etc.) alors rendez-vous dans votre préfecture où toutes les démarches vous seront données.

Par **graiet**, le **22/03/2013 à 21:40**

bonjourrnrnj ai une carte de sejour de 10ans je vis et travaille en France mon soucis j ai du mal a passer mon code en français je suis tunisien ai je le droit de le passer en tunisie ou de le passer en France traduit en arabe je ne trouve pas de solution

Par **Tisuisse**, le **22/03/2013 à 22:42**

Voir mes réponses précédentes.rnrnBis repetita non placet.

Par **graiet**, le **22/03/2013** à **22:45**

j essay de savoir si on peut passer le permis en france avec une traduction en arabe je veux savoir les possibilite pour des personne en difficulte

Par **Tisuisse**, le **22/03/2013** à **22:59**

Vous êtes en France de façon permanente, si vous passer votre permis en Tunisie à l'occasion de vacances, votre nouveau permis sera valable en Tunisie et pays affiliés, pas en France.

Par **graiet**, le **22/03/2013** à **23:19**

j essay de savoir si je peux le passer mon permis traduit en arabe en france

Par **Tisuisse**, le **23/03/2013** à **06:57**

J'ai écrit quoi, au dessus ?

Par **wily**, le **29/03/2013** à **22:52**

mr tisuisse bjr jaimerais savoir moi ce n est pas le mm cas ke mes predececeur jvous explik permis annuler en france;j aimerais le repasser en tunisie vu ke g la double nationalitèè ms je peux apportè la preuve ke j habite plu de six mois en tunisie je ne demande pas l echange peut il me permettre de conduire lorsque je viens sejournee en france merci d avance pour votre reponse

Par **ram6max**, le **11/04/2013** à **16:59**

Bonjour tout le monde,rnrnje suis en france depuis novembre 2006 avec une carte de séjour étudiant, depuis février 2013 j'ai fait mon changement de statut étudiant à vie privée et familiale, ma question si je pourrais échanger mon permis tunisien obtenu en mois d'aout 2010, je sais que j'ai 1 an pour échanger mon permis tunisien en permis français mais est-ce-que cette période est compté à partir de ma 1ière entrée en france(càd depuis que j'ai obtenu ma carte étudiant) ou à partir de l'obtention de mon titre de séjour temporaire "vie privée et familiale".rnrnMerci pour votre réponse

Par **Mohamed1989TUNIS**, le **15/04/2013 à 19:32**

Bonjour;
Je suis un étudiant tunisien chui venu en france en mois d'août et je veux savoir si j le droit de changer mon permis en permis français ou je dois attendre un changement de statut.
Merci

Par **ramzi34**, le **15/06/2013 à 04:28**

bonjour,
je suis franco-tunisien double nationalité je suis née en France, je vais partir en Tunisie cette été pendant une période d'un mois, pour passer le permis (plus économique).
est ce que mon permis sera valable en France malgré que je reste pas en Tunisie pendant 6 mois.
doit-on obligatoirement resté 6 mois ?
bien cordialement
ramzi

Par **amajuris**, le **15/06/2013 à 10:15**

bjr, r
comme vous êtes français, pour que votre permis tunisien soit valable en france, il faut que la tunisie soit votre pays de résidence.
donc un séjour d'un mois ne suffit pas.
cdt

Par **oualidk**, le **17/06/2013 à 21:57**

Bjr je suis tunisien je suis resté pendant 8ans en France san papiers et la g eu mon recepisser de 3moi et la de puis 2 semaine g eu mon titre de sejour de 1ans est ce que je peux rentrée en Tunisie pour passé mon permis et est ce que je peux le changer en France 1moi aprer aidé moi svp merci

Par **amine 26**, le **17/07/2013 à 02:53**

Bon jour g rentrer en france le 12juillet 2012avec un visa de conjoint G PERDU mon pasport avan ke je met. Les viniette g fai le demande d un neveux pasport la g u mon pasport et g ke les viniette son visa sur le psport il son valable encort est ce ke je peu chanjer mon permi tunisian avec la valider d les viniette svp aider si vou avez une response et merci

Par **criss9396**, le **17/12/2013 à 13:01**

bonjour ,
je vien d'arriver en france (2 moi et demi) je voulais savoir quand je peut faire la demarche pour l'échange de mon permis faut - il attendre 6 mois !!!
net pour le certificat authenticité comment on l'obtient merci

Par **atef 25**, le **01/01/2014** à **06:55**

Salem je suis Tunisien en France titulaire d'une carte séjour italienne je vien de marier avec une française et la je vais aller à l'Italie pour avoir visa long séjour sachant j'ai pas encore mon permis de conduire tunisien ,est ce que faut que je v passer mon permis en Tunisie avant d'aller à l'Italie pour avoir visa?? Ou je peu faire ça après l'obtention de visa????

Par **atef 25**, le **01/01/2014** à **06:56**

Salem je suis Tunisien en France titulaire d'une carte séjour italienne je vien de marier avec une française et la je vais aller à l'Italie pour avoir visa long séjour sachant j'ai pas encore mon permis de conduire tunisien ,est ce que faut que je v passer mon permis en Tunisie avant d'aller à l'Italie pour avoir visa?? Ou je peu faire ça après l'obtention de visa????

Par **Donitz91**, le **10/11/2014** à **21:09**

Je suis de double nationalité née en France ayant passer mon permis en Tunisie et l'avoir obtenue je voudrais faire l'échange j'ai fais mes six mois de résidence et obtenue tout les documents nécessaire demander a la préfecture je suis passer a l'ambassade française a Tunis et mon juste informer que je devait obtenir une fiche de mouvement a la police des frontières sans mentionner les justificatifs de domicile nulle besoin d'après eux mais j'en doute sur ce que j'ai lu donc pour ne pas être surpris a mon retour en France prochainement me manquent les justificatifs de domiciles de 6mois mais comme j'ai résider chez mes parents qui sont propriétaire et a part des factures d'eau et de gaz je n'ai pas les justificatifs de domiciles en plus j'ai lu que la préfecture n'acceptait pas les attestation d'hébergement donc je vous demande comment faire autrement pour ces justificatifs de 6mois ??? Merci cordialement .

Par **atef 25**, le **11/11/2014** à **12:39**

Salam je peux pas vous aider pour l'histoire des justificatifs mai la je vous écrit pour vous rappeler d'un truc important pour l'échange de permis il fo pas oublié de ramner un certificat d'authenticité (chahadet ithbet) du service des mines c'est où vous avez eu votre permis rnBon courage

Par **atef 25**, le **11/11/2014** à **12:40**

Salam je peux pas vous aider pour l'histoire des justificatifs mai la je vous écrit pour vous rappeler d'un truc important pour l'échange de permis il fo pas oublié de ramner un certificat d'authenticité (chahadet ithbet) du service des mines c'est où vous avez eu votre permis rnBon courage

Par **atef 25**, le **11/11/2014** à **14:31**

Salam je peux pas vous aider pour l'histoire des justificatifs mais là je vous écris pour vous rappeler d'un truc important pour l'échange de permis il faut pas oublier de ramener un certificat d'authenticité (chahadet ithbet) du service des mines c'est où vous avez eu votre permis
Bon courage

Par **Donitz91**, le **13/11/2014** à **17:02**

Merci frère c'est le 1er document que j'ai fait en français après l'obtention du permis et demain je retire la fiche de mouvement à la police des frontières me manque juste les justificatifs de domicile toi même est-ce que tu la changes ou pas ???

Par **atef 25**, le **14/11/2014** à **19:02**

Oui je l'ai changé mon permis mais m'ont pas demandé une fiche de mouvement

Par **Donitz91**, le **14/11/2014** à **21:27**

C'est quoi frère et ils t'ont demandé quoi stp ???

Par **atef 25**, le **16/11/2014** à **09:52**

Bjr moi je l'ai changé mois de juillet 2014, m'ont demandé deux formulaires à remplir, permis original et des photocopies, titre séjour, justificatifs de domicile, 3 photographies, certificat d'authenticité, là-bien sur ce site <http://www.nord.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire/Permis-etrangers>

Par **Donitz91**, le **16/11/2014** à **16:10**

Salut ta la double nationalité ou pas moi je l'ai donc je comprends pas pourquoi le titre de séjour et les justificatifs de domicile sont à ton nom ?

Par **momotunis**, le **16/11/2014** à **16:55**

bonjour j suis gemano-tunisien je reside a tunis je veux passe mon permi mais sans la piece identite tunisien je voulais savoir comment en fait les personnes qui n avais as la nationalite tunisien et qui en fait leur permi en tuinisie

Par **atef 25**, le **16/11/2014 à 20:13**

NN g pa la nationalité française juste carte séjour chui marié avec une française et les justificatifs c été au nom de ma femme m a fai hébergement ,,toi t à le double nationalité ils te demande d autre truk c pour ça je t ai envoyé le site tu trouvera ton cas

Par **momotunis**, le **17/11/2014 à 12:52**

mais quel site et merci d'avance

Par **Donitz91**, le **17/11/2014 à 18:15**

Ok frère merci j'avais déjà vu J voulais une confirmation merci encore atef 25

Par **atef 25**, le **17/11/2014 à 19:16**

<http://www.nord.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire/Permis-etrangers>

Par **tyssem**, le **29/04/2015 à 01:06**

Bonjour! rnrnVoilà ma question , mon époux est arrivé en France en Aout 2010 SANS PERMIS il souhaite retourner vivre en Tunisie 6 mois afin d'obtenir son permis de conduire, l'échange sera t'il possible et quelles sont les démarches à effectuer? merci pour vos réponses§

Par **aguesseau**, le **29/04/2015 à 10:14**

bjr,rnil faudra prouver un séjour de six mois incluant la date d'obtention de votre permis et tout justificatif sur votre retour en France.rnvous pouvez consulter ce lien:rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1460.xhtml>rn

Par **Abotie**, le **13/11/2016** à **15:39**

Bonjour, Mon mari a une annulation de permis il doit passer juste le code mais il n arrive pas je veux savoir est ce qu'il peut le passer en Tunisie?